PLU EN COURS D'ÉVOLUTION

Consultez les différentes étapes des procédures de gestion du PLU en cours de traitement

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRESCRIT LE 7 MAI 2026 LA RÉVISION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Avec cette nouvelle révision, la ville ambitionne d'amplifier la dynamique engagée il y a près de sept ans, dans une logique d'urbanisme durable et écologique.

► ► Accédez à la délibération du conseil municipal en cliquant ici

Initié en 2019 avec le premier PLU révisé, le concept de ville parc a permis d'accompagner un développement plus apaisé du territoire en augmentant les protections vertes (environ 40 hectares) ainsi qu'en créant 25 parcs publics.

Aujourd'hui, la ville souhaite porter une ville jardin et renforcer la dynamique de villages dans la ville, soucieuse du bien-vivre de ses habitants et surtout de leur santé, étant communément admis que le niveau de bien-être d'une population est profondément lié à l'aménagement de son territoire.

La démarche de renaturation, levier d'adaptation du territoire au changement climatique, contribuera à améliorer l'habitabilité des espaces urbanisés, particulièrement exposés aux îlots de chaleur urbains et aux phénomènes de ruissellement à risque.

Il s'agira de promouvoir la renaturation des sols et de limiter l'imperméabilisation des sols, dans la perspective d'un aménagement du territoire plus résilient, tout en confortant l'attractivité du territoire pour continuer à répondre aux enjeux de production de logements dans un territoire tendu.

Le nouveau PLU sera également un modèle de démocratie participative, élaboré en étroite collaboration avec les associations et les citoyens du territoire. Il ira bien au-delà de la concertation réglementaire, imposée dans le cadre d'une délibération de prescription.

Il sera proposé de faire participer pleinement la population et ce au fil de l'eau, durant tout le temps de la procédure.

Afin d'associer la population, la ville mettra en place une méthode ainsi qu'une stratégie de mobilisation de tous les citoyens y compris les plus jeunes.

Les évènements qui seraient organisés, tels que des jurys citoyens, des ateliers, des sondages, des tables rondes ou encore des balades urbaines etc, seront communiqués via les canaux habituels ainsi que sur le site internet de la ville.

A compter du 11 mai 2026, un registre physique et un registre dématérialisé sont mis à disposition du public :

- A la direction de l'urbanisme, 11 Boulevard Chancel, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux dès le caractère exécutoire de la présente délibération
- Par une boite mail dédiée accessible en cliquant sur ce lien

Ces registres permettent à la population de participer aux réflexions qu'engage la commune sur les enjeux urbains, patrimoniaux et environnementaux ou encore ceux liés à l'habitat, à la mobilité ainsi qu'à l'économie etc…

Ces contributions alimenteront les études urbaines du Plan Local d'Urbanisme et ne feront pas l'objet d'une réponse spécifique.

Les projets relevant d'un intérêt privé seront à transmettre au moment de l'enquête publique, programmée après l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

PRENEZ CONNAISSANCE ICI DES OBSERVATIONS DÉJÀ RECUEILLIES

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes